

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2018.

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 9 membres présents a abordé les points suivants :

1 – Indemnité de gardiennage des églises communales :

Mme Bernadette COUDURIER, ayant cessé ses fonctions de gardiennage, Mme Renée GAVARD prend le poste de gardiennage de l'église de Brison. Le conseil approuve ce changement et approuve également le montant qui lui sera attribué conformément à la circulaire préfectorale.

2 – Transfert de la Maîtrise d'ouvrage du restaurant scolaire de Brison :

La commune de Brison a engagé des études en vue de la réalisation d'un restaurant scolaire sur son territoire. La compétence « restauration scolaires et activités périscolaires » relève toutefois de la Communauté de Communes Faucigny Glières. A l'unanimité le conseil municipal, autorise le Maire à signer l'avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Brison vers la communauté de Communes Faucigny Glières concernant l'opération de réalisation d'un restaurant scolaire à Brison.

Divers :

- Les travaux de mise en conformité sont repoussés aux vacances de Toussaint
- Les travaux de la salle des fêtes sont bien avancés
- La citerne à eau installée dans les pâturages à Solaison est opérationnelle
- Les travaux de fauchages sont terminés, et les travaux sur diverses voiries à Solaison se terminent (mise en place de renvois d'eau), reprofilage d'une partie de la plate-forme de la Torche effectué.
- Informations sur les livraisons de repas par la cuisine centrale pour les Ptits gloutons.
- Acquisition éventuelle d'un lot de parcelles suite à contact entre propriétaires et la mairie

Le secrétaire de séance,
A .BOISIER



M. le Maire,
D. LAYAT

